

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} RÉUNION DE 2014

Séance du 10 janvier 2014

CG 14/1^{ère}/HC-01

L'an deux mille quatorze, le 10 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

Excusé : M. Guillamat

DECOUPAGE CANTONAL

MOTION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 3 OCTOBRE 2013

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE NOUVEAUX CANTONS

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 et ses dispositions relative à l'élection des conseillers départementaux,

Vu l'article L.3113-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 3 octobre 2013 sur le projet de découpage cantonal du Département de Tarn-et-Garonne,

Vu la validation du projet de découpage cantonal par le Conseil d'Etat réuni en section de l'Intérieur, en date du 5 novembre 2013, établissant un bureau centralisateur des votes qui est celui de la commune la plus peuplée du canton,

Considérant qu'à défaut de proposition de nouvelle dénomination, le nouveau canton prendra inévitablement le nom du bureau centralisateur,

Vu les propositions de dénominations différentes déposées par les Conseillers Généraux concernés (MM. Hébral, Massip, Roset, Cambon, Albert, Astoul, Aurientis, Lacombe, Lavabre, Tabarly et Viguié) sur le bureau de l'Assemblée départementale,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GÉNÉRAL

– Propose, à la majorité, les dénominations de nouveaux cantons suivantes :

- *Canton dont le bureau centralisateur est Albias : « Quercy-Aveyron » :*

Cette dénomination correspond à la réalité géographique de ce nouveau canton qui regroupe un ensemble de communes situées dans un espace qui va du Bas-Quercy tarn-et garonnais à la vallée de l'Aveyron ;

Pour l'adoption : 26 voix

Contre : 3 voix

Abstention : néant

Adopté.

- *Canton dont le bureau centralisateur est Caussade : « Aveyron-Lère » :*

Cette dénomination correspond aux deux rivières qui irriguent l'ensemble des communes de ce nouveau canton.

Pour l'adoption : 25 voix

Contre : 4 voix

Abstention : néant

Adopté.

- *canton dont le bureau centralisateur est Labastide-Saint-Pierre :*
« *Tarn-Tescou-Quercy Vert* » :

Cette dénomination est en harmonie avec le cadre hydrologique et territorial de cet ensemble de communes.

Pour l'adoption : 25 voix

Contre : 4 voix

Abstention : néant

Adopté.

- *Canton dont le bureau centralisateur est Lafrançaise :*
« *Pays de Serres-Sud Quercy* » :

Cette dénomination correspond à la situation géographique de cet ensemble de communes.

Pour l'adoption : 25 voix

Contre : 4 voix

Abstention : néant

Adopté.

- *Canton dont le bureau centralisateur est Septfonds : « Quercy-Rouergue » :*

Cette dénomination identifie parfaitement ce territoire composé d'une partie du Bas-Quercy tarn-et-garonnais et du Rouergue tarn-et-garonnais.

Pour l'adoption : 25 voix

Contre : 4 voix

Abstention : néant

Adopté.

Le Président,